



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SAINT JULIEN aux bois du 16. 06. 2022

L'an deux mille vingt deux, le 16 juin, les membres composant le conseil municipal de la commune de Saint Julien aux bois se sont réunis à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Martine LAVERGNE, Maire.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h 05 et procède à l'appel des membres du conseil.

Etaient présents

Martine Lavergne	Jean- Yves Alix	Isabelle da Fonseca
Annick Ducatel	Victor Fourtet absent procuration P Gire	Sophie Moreau absente procuration Isabelle Da Fonseca
Emmanuel Combe	Pierre Gire	Gaetan jaladis absent excusé
Maryline Dupont	Didier Masquelier	

Secrétaire de séance : Maryline DUPONT

Madame le Maire fait circuler les feuilles d'émargement pour l'approbation du procès verbal du conseil municipal précédent.

Procès verbal approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Madame le Maire annonce des modifications à l'ordre du jour.

Avenant pour le City stade: Lors de la dernière réunion nous avons constaté que des grilles côté route, n'avaient pas été prévues pour la sécurité des enfants jouant au ballon. Un devis a été fourni par l'entreprise concernée pour un montant de 978.00€ TTC (pour 2 grilles coté route). L'avenant au marché correspondant sera établi.

Voté à l'unanimité.

Travaux supplémentaires de voirie : Des travaux supplémentaires étaient nécessaires pour : des places de stationnement à proximité du local des chasseurs et une bande le long du stade, travaux non prévus lors de l'étude. En conséquence, les travaux étant déjà réalisés, le surcoût pour la commune s'élève à 5408,52 € HT.

Nous procédons au vote : 7 voix pour et 4 abstentions : P Gire et I Da Fonseca + procurations Fourtet et Moreau.

DELIBERATIONS à L'ORDRE DU JOUR

1) Régularisation de la cession de terrain à Labrousse

Parcelle 1252 de superficie 230 m2 cédée par Mr Gestel à la commune, pour élargir la route et non régularisée par acte administratif. Les héritiers ont accepté la vente sur proposition de la commune pour l'euro symbolique, la commune prendra en charge les frais notariés.

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

2) Chemin rural traversant la propriété de Mme BOUTRELLE

Lors de la délibération du Conseil Municipal précédent, celui-ci avait proposé le déplacement du chemin à l'intérieur de sa propriété mais après s'être rendu sur place, il a été constaté que cela ne pouvait être réalisé compte tenu des constructions en place et de la présence d'arbres centenaires. Après discussion avec l'intéressée et le notaire, celui – ci a conseillé de le vendre sachant que Mme Boutrelle prendrait en charge la totalité des frais. Nous devons alors lancer l'enquête publique.

Nous procédons au vote : 8 voix pour et 2 contre : P. Gire +procuration Fourtet

3) Mise en place de la nomenclature M57

Changement de nomenclature comptable pour le budget de la commune à partir de janvier 2023. Cette nomenclature sera normalement plus détaillée et plus lisible.

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

4) Vote des subventions

Toutes les subventions votées l'an passé ont été reconduites, elles seront versées à condition que l'association fournisse son bilan financier, et le compte rendu de son assemblée générale.

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS ST PRIVAT	100
AMIS DE ST PIERRE SUR MARONNE St Julien Aux Bois	100
CARREFOUR DE L'AMITIE ST PRIVAT	100
CAVALIERS DE XAINTRIE SAGI'RANCH St Julien Aux Bois	100
PETANQUE XAINTRICOISE Saint Privat	100
COMITE DES FETES St Julien Aux Bois	200
F.N.A.C.A. St Julien Aux Bois	150
FAMILLES RURALES ST PRIVAT	200
AFMROMC Association Française des Maladies Rares Orphelines du Massif Central	150
SOCIETE DE CHASSE St Julien Aux Bois	200
JEUNES AGRICULTEURS Saint Privat	150

AEX Saint Privat	100
APAXB Association Patrimoine Animation Xaintrie Blanche	100
SPRX Les comètes Saint-Privat-Pléaux-Xaintrie-Rugby	100
Association le fil des aidants 19400 ARGENTAT	50
Association les amis de la bibliothèque 19000 TULLE	50
ADAPAC 19100 BRIVE LA GAILLARDE	50
Association des parents d'élèves RPI ST JULIEN AUX BOIS/ST PRIVAT	100
Amis de la Bourrée 19220 ST PRIVAT	75

Approbation à l'unanimité des présents et des représentés.

5) Demande de participation aux voyages scolaires des collèves.

La participation sera effective pour les enfants de la commune scolarisés hors commune.

Approbation à l'unanimité des présents et représentés.

6) Maitrise d'œuvre accessibilité de l'Auberge

Corrèze ingénierie sollicité pour l'accessibilité nous a rendu 1 proposition : il confirme notre idée de transformer la fenêtre du pignon ouest en porte fenêtre avec possibilité d'y accéder par plateau élévateur et cheminement depuis la rue: évaluation financière environ 90.000 €

Pour l'obligation de WC/ PMR, il propose de casser le mur à gauche de cette nouvelle porte –fenêtre afin d'ouvrir une porte et de le créer au bout de la plonge bénéficiant ainsi des fluides et de la fenêtre.

Pour l'instant la commune ne donne pas suite et se donne le temps d'autres consultations.

8) Délimitation du carrefour La Frontière / Reyt

Pour éviter les problèmes survenus à ce carrefour et les parcelles D445 et D446 après les passages des gros camions et poids lourds empiétant régulièrement sur le talus et prise de contact avec les propriétaires des parcelles, il est nécessaire de recourir à un géomètre.

Après consultation, 2 propositions nous sont parvenues :

- SCP ALLO et CLAVEIROLE pour 858.00€ TTC
- GEA pour 735.60€ TTC

Le conseil municipal vote à l'unanimité des présents et représentés pour : GEA

9) Remplacement des portes des coffrets électriques.

Poursuite des travaux de la 2^{ème} tranche, ENEDIS prend en charge la pose qui représente 2172.00€ TTC, le reste à charge pour la commune (soit 8 compteurs) est de 1320.00€TTC

Approbation à l'unanimité des présents et des représentés.

9) IHTS (Indemnités Heures Supplémentaires)

Délibération qui n'avait pas été mise à l'ordre du jour pour le paiement des heures complémentaires et supplémentaires effectuées sur demande de Mme Le Maire.

Modalité de la prise en charge des frais de déplacement et de repas pour les agents.

Approbation à l'unanimité des présents et des représentés.

10) Modification des règles d'entrée en vigueur de la publication des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants.

A compter du 1 juillet 2022, les actes pris par les communes entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés et notifiés après transmission au contrôle de légalité. Les communes de moins de 3500 habitants peuvent choisir par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune. Plusieurs options sont offertes :

- ✓ Soit par affichage
- ✓ Soit par publication sur papier
- ✓ Soit par publication sous forme électronique

Madame le Maire demande de maintenir la communication des actes par affichage pour assurer la continuité dans les modalités de publicité de ceux - ci et de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés enfin de se donner le temps de réflexion sur l'accès dématérialisé à ces actes.

Approbation de la demande du Maire à l'unanimité des présents et représentés.

Affaires diverses

Les anciens registres des délibérations de 1887 à 1908 et de 1839 à 1856 en très mauvais état sont partis pour réaliser un devis de remise en état.

Point sur la fibre : comparaison a été faite entre les opérateurs : Orange, SFR et Faurie (ancien installateur de notre standard) pas de grosses économies envisageables. On privilégie Orange qui nous permet d'avoir un dépannage plus rapide et on prendra le matériel en location puisque l'existant n'est pas compatible avec la fibre.

Secrétariat : Aurélie BRIATTE sera absente du 18 juin au 18 juillet 2022.

Chasse : à la demande de la société de chasse et après avoir vu sur place, accord leur est donné pour faire des travaux entre leur local et une partie des WC publics.

Complexe sportif : L'inauguration du City Stade est prévue le 04 juillet à 11H00

La séance prend fin à 22h 07

Le secrétaire de séance

Maryline DUPONT



Le Maire

Martine LAVERGNE

